

## **Préposé à l'inspection**

Service de l'aménagement du territoire

**Poste syndiqué, régulier, à temps plein (35 heures)**

*Période d'affichage : Du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019, 16h30*

### **Présentation de l'organisme**

Sainte-Brigitte-de-Laval est une ville à dimension humaine en plein cœur de la nature à seulement 25 minutes du centre-ville de Québec. Elle est toujours à la tête du palmarès des municipalités de 5 000 habitants et plus ayant le taux de croissance le plus marqué entre 2005 et 2015.

La qualité des services dispensés par la Ville à la population repose essentiellement sur la qualité et les compétences de ses employés. C'est pourquoi l'organisation affiche ouvertement sa confiance envers eux et sa volonté de s'appuyer sur des gens motivés, compétents et impliqués.

### **Rôle et fonctions**

Membre de l'équipe du Service de l'aménagement du territoire, le préposé à l'inspection a pour principales responsabilités d'effectuer des inspections sur le territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval afin de valider la conformité de la réglementation municipale et des lois en vigueur en matière d'urbanisme.

### **Description de tâches**

Plus précisément, le titulaire du poste devra :

- Procéder au traitement des dossiers d'inspections suite à l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour les constructions neuves, agrandissements, travaux de rénovation, usages complémentaires et autres travaux assujettis à la réglementation municipale en matière d'urbanisme ;
- Effectuer des observations et des inspections sur le terrain afin d'assurer le respect des lois et des règlements en matière d'urbanisme ;
- Effectuer des observations et des inspections sur le terrain afin d'assurer le respect des Règlements de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41 et 2019-91 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;
- Voir à la conformité des plans de gestion des chantiers ;
- Voir au respect de la conservation des superficies naturelles et végétales sur les terrains avant, pendant et après la construction ;
- Voir au respect du contrôle des sédiments sur les chantiers de construction ;
- Effectuer des inspections sur le territoire dans le cadre du remboursement du dépôt en garantie pour les constructions neuves ;
- Voir à la conformité des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les travaux assujettis au RCI 2010-41 et 2019-91 ;
- Informer et sensibiliser la clientèle sur les différentes dispositions réglementaires à respecter sur le territoire ;
- Effectuer l'entrée des données récoltées et produire des rapports ;
- Rédiger les avis et constats d'infraction et, le cas échéant, témoigner à la cour municipale;
- Traiter les diverses requêtes, plaintes ou demandes reçues en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et en faire le suivi conformément aux politiques de la Ville.

La liste des tâches et responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne occupant ce poste.

### **Compétences recherchées**

- Écoute et communication ;
- Discernement et jugement ;
- Autonomie et initiative ;
- Capacité à rédiger des rapports ;
- Organisation et planification ;
- Esprit d'équipe et collaboration.

### **Exigences du poste**

- Diplôme d'études collégiales en architecture, en urbanisme ou en aménagement du territoire ou toute autre combinaison de formation jugée équivalente ;
- Expérience minimale d'une à deux (2) années dans un poste similaire ;
- Connaissance de la réglementation d'urbanisme municipale, un atout ;
- Connaissance des logiciels de gestion municipale (AccèsCité territoire, ArcGis), un atout ;
- Détenir une carte de compétence en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP-Construction) ou s'engager à l'obtenir ;
- Bonnes connaissances de la suite Office ;
- Niveau avancé du français (écrit, parlé) ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

### **Rémunération et avantages sociaux**

Les conditions de travail sont établies dans la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur.

La rémunération horaire se situe entre 25,47 \$ (échelon 1) et 30,44 \$ (échelon 10).

La Ville offre des avantages sociaux concurrentiels, ainsi qu'un environnement de travail où les défis sont nombreux et motivants.

#### **Remarque :**

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se réserve le droit de vérifier les antécédents judiciaires qui ont un lien avec l'emploi. La Ville souscrit aux principes de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*.

L'utilisation du masculin est uniquement pour alléger le texte.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature, cependant, seules les personnes retenues seront contactées.

#### **Dépôt des candidatures :**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation dans laquelle le candidat devra démontrer son intérêt et ses qualifications envers le poste, accompagnée du curriculum vitae ainsi qu'une copie des diplômes et relevés de note au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019, 16h30, à l'attention de Madame Audrey Beaulieu, par courriel à [rh@sbdl.net](mailto:rh@sbdl.net) ou par la poste au 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, GOA 3K0.